

# Concertation quartier Gare de La Grave-d'Ambarès

## BILAN DE LA CONCERTATION



<b>Concertation quartier Gare de La Grave-d'Ambarès</b>	<b>1</b>
<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>1 - Présentation du projet soumis à la concertation</b>	<b>3</b>
1. Le contexte du projet	3
2. Les objectifs du projet	3
3. L'emprise du projet	3
4. Présentation des aménagements envisagés	6
1. Le programme de construction étudié	6
2. Les orientations d'aménagement de l'espace public	6
3. La mobilité	6
Circulation piétonne	7
Circulation automobile et stationnement	7
Transports en commun	8
5. Les prochaines étapes du projet	8
<b>2 - Déroulement et modalité de la concertation</b>	<b>8</b>
1. Pour annoncer la concertation et ses événements	8
1. Affichage réglementaire	8
2. La voie de presse	8
3. L'annonce sur le site de la participation de bordeaux métropole	9
4. Les autres moyens mobilisés	9
2. Pour informer sur le projet soumis à la concertation	10
1. Le dossier de concertation	10
2 - Le site de la participation de Bordeaux Métropole	11
3 - Les documents mis à la disposition du public lors des rencontres	12
3. Pour échanger, contribuer	13
1 – Les rencontres avec le public	13
2 - Plateforme numérique	13
3 – Les registres physiques	14
3 - Synthèse quantitative de la concertation en chiffre	15
4 - Engagements des collectivités issus des avis et questions exprimées par les participants	16
5 - Conclusion et enseignements de la concertation	19
6 - Pour la suite du projet	19
7 - Annexes	19

# **PRÉAMBULE**

Ce bilan retrace les éléments de la concertation réglementaire du projet d'aménagement des abords de la gare de Lagrave-d'Ambarès ayant eu lieu de **septembre 2023 à janvier 2025** auprès des usagers de ce territoire.

## **1 - Présentation du projet soumis à la concertation**

### **1. Le contexte du projet**

Ambarès-et-Lagrave, située au nord-est de Bordeaux Métropole, se trouve au cœur de la presqu'île d'Ambès, traversée par l'autoroute A10 et desservie par deux gares TER, dont celle de La Grave, actuellement peu visible et enclavée. La commune connaît une forte croissance démographique, doublant celle de la métropole, ce qui engendre une pression sur le logement et les équipements publics. Par ailleurs, les infrastructures existantes fragmentent le territoire, limitant les mobilités locales et l'accès aux services concentrés dans le centre-ville. Le site présente un cadre naturel marqué, notamment autour du ruisseau Barbère, mais souffre de certains déséquilibres écologiques. Face à ces défis, le développement du Réseau Express Girondin, prévu pour 2028, constitue une opportunité pour réorganiser le quartier et répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

### **2. Les objectifs du projet**

Le projet vise à transformer les abords de la gare de La Grave en une centralité urbaine dynamique. Il prévoit le développement de commerces, services, logements accessibles (notamment pour les étudiants), et infrastructures favorisant la mixité fonctionnelle. La mobilité décarbonée sera renforcée grâce à des aménagements pour les modes actifs et les transports en commun. Le projet intégrera également un pôle économique abordable et un quartier inclusif, en particulier pour les usagers de l'Institut Régional des Sourds et Aveugles. Enfin, une attention particulière sera portée à la transition écologique et à la préservation du cadre naturel, en valorisant le ruisseau Barbère et la biodiversité environnante.

### **3. L'emprise du projet**

L'emprise initiale au démarrage représentait une superficie de 49,6 ha tel que représentée ci-dessous :



Le périmètre a fait l'objet d'observations du public et a été discuté lors des réunions de concertation. Certaines personnes ont ainsi fait part de leurs doutes quant au maintien de l'équilibre entre développement de l'urbanisation et préservation de l'environnement. Parallèlement, l'avancement des études a conduit à exclure certains secteurs, dans lesquels il n'était pas pertinent ou impossible d'intervenir.

C'est ainsi le cas des secteurs suivants au fil du processus de concertation :

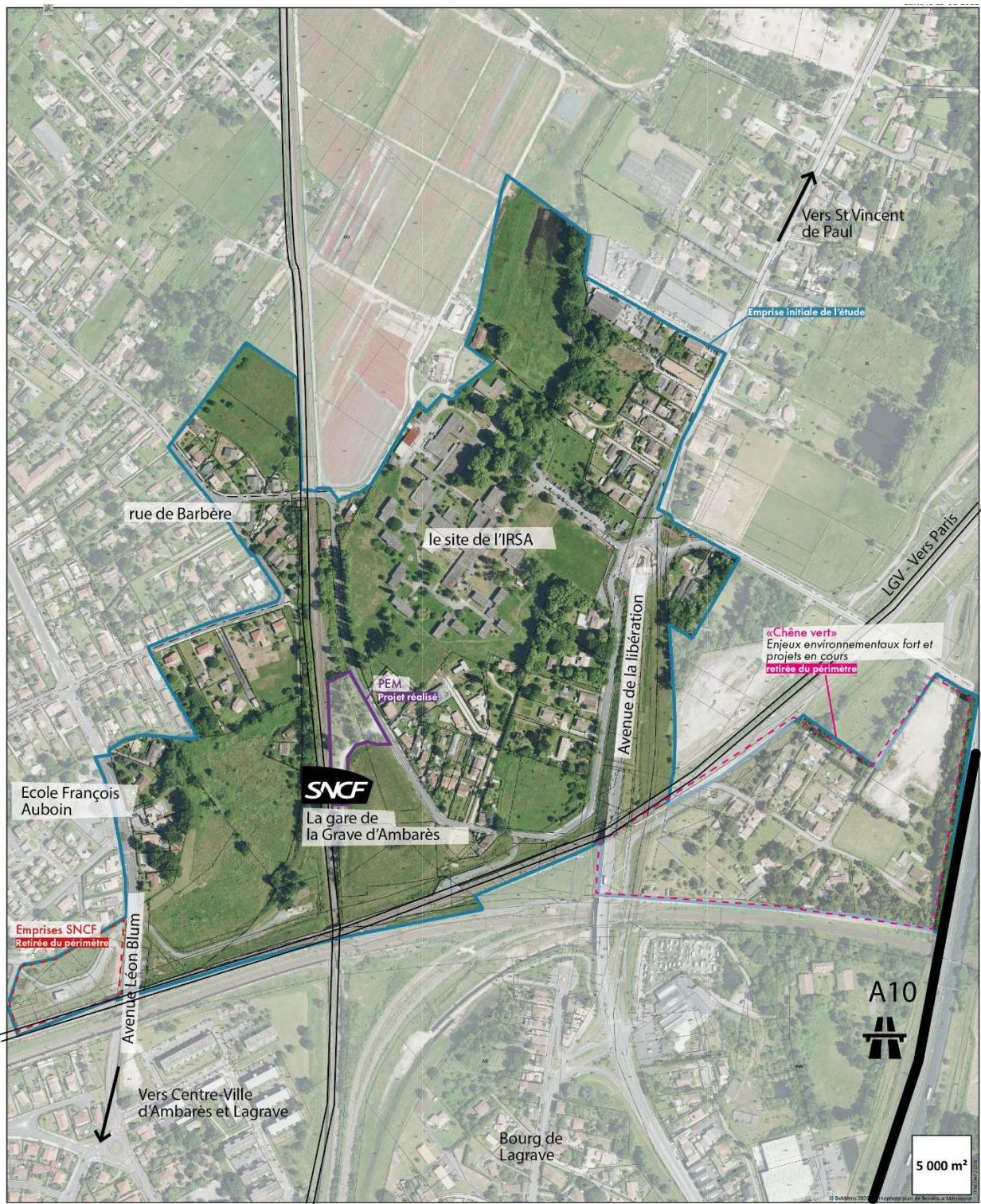
- En amont de la concertation :

- Le quartier du "Chêne vert" présente des enjeux environnementaux très forts et de nombreux projets en cours, limitant le potentiel d'intervention ;
- Les parcelles Andraud situées au Nord-Ouest sont situées en zonage AU99 du PLU, ce qui ouvre donne un droit à l'urbanisation à long terme.

- En cours de concertation :

- Le Pôle d'échange Multimodal (PEM) a été exclu car il a déjà été aménagé et rien ne pouvait être discuté sur celui-ci ;
- Les emprises foncières de la SNCF ont été exclues car elles présentent peu d'opportunité à être maîtrisées exceptées celles le long de la voie ferrée qui constituent des périmètres où seuls des aménagements à la marge (passerelle) pourront être réalisés ;
- Lors de l'atelier n°1, les parcelles Andraud situées au Nord-Ouest du site ont été présentées comme des emprises où aucun aménagement ne sera prévu. A l'issue de l'étude du plan-guide, ces parcelles ont été réintégrées au périmètre.

Le schéma ci-dessous précise ces variations.



Le périmètre a été modifié afin de tenir compte des enjeux identifiés durant la concertation et des observations des différents acteurs. Ce périmètre est encore susceptible d'évoluer au regard de l'avancement des études. Cette évolution n'aura cependant pas pour effet de modifier la nature et les options essentielles de l'opération d'aménagement projetée.

## 4. Présentation des aménagements envisagés

### 1. Le programme de construction étudié

#### LOGEMENTS

Trois typologies de logements sont prévues sur le site :

- Chemin de l'œil du Pas, plusieurs îlots permettent d'accueillir environ 260 logements collectifs variant de R+1 à R+5,
- Rue Alfred de Musset, un terrain permet d'accueillir 40 maisons individuelles groupées,
- Dans les anciens locaux de l'IRSA un projet de Campus pouvant accueillir une centaine d'étudiants.

#### ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Un gymnase et un dojo de 1 200 m<sup>2</sup>
- Une esplanade des sports de 2 100 m<sup>2</sup>
- Plusieurs parcs urbains : le jardin du Barbère (0,5 Ha), le parc du Barbère Sud (3,8 Ha environ) et le parc du Barbère Nord (3 Ha environ)

#### COMMERCES ET ENTREPRISES

- Aire 2 : le projet lancé en 2020 réunira des entreprises tertiaires et artisanales sur un terrain en hyper proximité de la gare. Il va évoluer suite aux résultats des études environnementales ayant révélé la présence d'espèces protégées.
- Des commerces sont prévus dans le périmètre, mais leur emplacement exact n'est pas encore fixé sur le plan guide. Ils ont été positionnés à proximité des principaux flux (gare, rond-point), et Bordeaux Métropole s'engage à assurer une cohérence économique et spatiale.

### 2. Les orientations d'aménagement de l'espace public

Le projet urbain souhaite accorder une place essentielle au paysage et à la nature en préservant et en valorisant **6,5 hectares d'espaces naturels et de parc**, dont **50 % existent déjà**. Cette approche vise à garantir autant que possible une continuité écologique et un cadre de vie agréable pour les habitants.

L'aménagement des espaces publics intègre une réflexion sur les **matériaux et leur réemploi**, notamment dans certains revêtements de sol, afin de favoriser une démarche durable et circulaire. De plus, l'ambition de créer des **sols perméables** permettra de mieux gérer les eaux de pluie et de limiter l'imperméabilisation des surfaces.

Pensé comme un lieu de **convivialité et de rencontres**, le projet porte des espaces adaptés à tous les usagers, avec une attention particulière à **l'inclusivité**, notamment pour les personnes déficientes visuelles (DV), afin que chacun puisse profiter pleinement de ces nouveaux aménagements.

### 3. La mobilité



*Intentions d'aménagements paysagers sur l'esplanade des sports et de circulations douces à travers le site de l'IRSA - Atelier ROBERTA*

La concertation autour du projet de la gare de Lagrave à Ambarès a permis d'intégrer plusieurs évolutions en matière de mobilité, répondant aux préoccupations exprimées par les habitants et les usagers.

### **Circulation piétonne**

Les demandes de sécurisation des déplacements ont été formulées. En réponse, il est envisagé différentes mesures qui sont seront plus finement étudiées :

- La création de **trottoirs aménagés** tout ou partie de la rue Barbère et de la rue Alfred de Musset et d'un éclairage nocturne.
- Un **escalier reliant la rue Alfred de Musset au pont de la LGV**,
- Une **passerelle au-dessus de la voie ferrée** pour faciliter les cheminements
- Une **coulée verte traversante** sur le site de l'ancien IRSAs pour relier la gare au **rond-point de l'avenue de la Libération**.

### **Circulation vélo**

De la même manière, il est envisagé d'étudier les mesures suivantes :

- La **passerelle au-dessus des voies ferrées** sera étudiée pour être accessible aux vélos.
- Une réservation pour une **piste cyclable** pour traverser le site actuel de l'IRSA et s'intégrer au **Réseau Express Vélo (ReVE)**, garantissant une connexion fluide et sécurisée. Cet itinéraire est a priori plus favorable que la rue Barbère dont le gabarit ne permet pas le maintien d'une bande cyclable continue.

### **Circulation automobile et stationnement**

Par ailleurs, afin apaiser la circulation et sécuriser les franchissements, il est envisagé à ce stade :

- La création de trois plateaux ralentisseurs, plutôt rue de Barbere et
- L'instauration de 1,6 km de zone 30

En ce qui concerne le stationnement :

- Les besoins « privés » (résidents, actifs) seront prévus autant que possible sur chaque parcelle hormis sur **un parking silo réversible de 400 places** environ qui est envisagé à proximité des équipements sportifs et des logements.
- Le besoin de stationnement public (visiteurs) s'appuie sur le **maintien des 120 places du PEM** (Pôle d'Échanges Multimodal) et sur le foisonnement horaire du potentiel parking silo.

### *Transports en commun*

L'amélioration des dessertes ferroviaires sera portée par le **projet de RER Girondin**, qui vise à **augmenter la fréquence des trains** pour mieux répondre aux besoins des usagers. Par ailleurs, l'aménagement des abords de la gare permettra d'**accueillir les bus**, facilitant ainsi les correspondances. Enfin, la **continuité du service Flex Gare** est maintenue pour assurer une meilleure desserte locale et une accessibilité optimisée.

Ces aménagements visent à améliorer la fluidité des déplacements tout en favorisant des mobilités plus durables et inclusives.

## 5. Les prochaines étapes du projet



## 2 - Déroulement et modalité de la concertation

### 1. Pour annoncer la concertation et ses événements

#### 1. Affichage réglementaire

La délibération et les différents arrêtés ont été régulièrement affichés en mairie d'Ambarès-Lagrave et à Bordeaux Métropole.

#### 2. La voie de presse

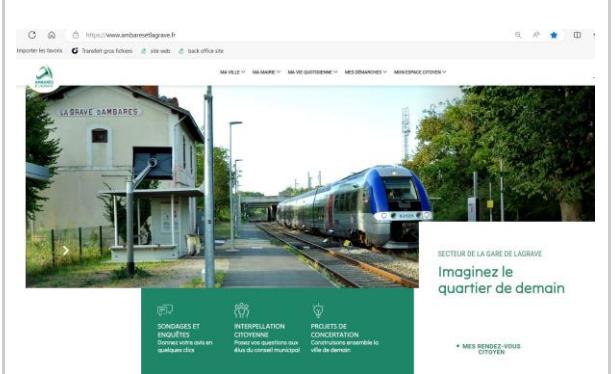
La publication de l'annonce légale de l'avis d'ouverture de la concertation a été publiée le 15 septembre 2023 sur Sud Ouest, et la clôture par la voie du magazine municipal au regard du public rencontré lors des différents échanges.

### 3. L'annonce sur le site de la participation de bordeaux métropole

Le 18 septembre 2023, une annonce a été publiée sur l'agenda du site de la participation de Bordeaux Métropole ([participation.bordeaux-metropole.fr](https://participation.bordeaux-metropole.fr)) pour informer le public de l'ouverture d'une concertation sur le projet d'aménagement du secteur de la gare de Lagrave d'Ambarès.

### 4. Les autres moyens mobilisés

En supplément des moyens d'information et de communication prévus par l'arrêté du 7 juillet 2023 et la délibération 27 janvier 2023, la collectivité a mobilisé ses outils de communication :

	
Publication sur la page Facebook de Ville d'Ambarès & Lagrave	Mise à la une de la concertation sur la page d'accueil du site internet de la Ville d'Ambarès & Lagrave et publications des rendez-vous dans la section Agenda.



Affiche de la concertation avec les différents rendez-vous participatifs en octobre 2023

OCT. 2023 DÉMOCRATIE CONTINUE P.15

### Actualités de la ZAC « Centre-ville »

Le plan guide a été présenté en réunion publique le 25 septembre dernier. Ce document de référence pour l'aménagement global a été élaboré sur la base du travail réalisé avec les habitants lors des ateliers de concertation et de l'analyse des documents de référence. Il définit les objectifs de végétalisation, attractivité économique, le poste des jalons précis pour entrer dans la phase de concrétisation du projet. Ce rendez-vous fut également l'occasion de présenter les dernières études réalisées pour le projet d'habitat Adresscence (bureau du vote citoyen). Un programme de logements (bt 12 au T5) qui sera développé en concertation avec les habitants. Le programme de logements sera établi en fonction de la date de dépôt de la demande de permis de construire et garantie des engagements citoyens pris lors du vote au printemps 2021 : la qualité constructrice, le nombre de logements et de places de parking, la densité de logements, la présence de places vélos.

Information générale :  
Dans le cadre des futurs aménagements de la ZAC, l'opérateur public de l'habitat Aquitaine a acquis les parcelles métropolitaines situées le long du parking de la mairie. Le statutaire sur démonie intérêt sur la démonie de la mairie (voie de drainage et débouché de l'émissaire bordure). Une phase d'alignement de fouilles archéologiques précédait la démolition des hangars prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le long de la place de la Victoire et de l'avenue du parc du Château.

**A vos agendas !**

Premieries de Mairi : M. le maire assure des permanences sans RDV au pôle culturel Evasion : • les vendredis 20 oct., 17 nov. et 15 déc. de 16h à 17h. • les samedis 21 oct., 18 nov. et 16 déc. de 10h30 à 12h30 sur inscription au 05 56 77 34 77	Conseil municipal : (salle du conseil – hôtel de ville) • Lundi 6 novembre à 18h30 • Lundi 18 décembre à 18h30	Conseils de quartiers (au Pôle culturel Evasion) : • Quartier 2 : mardi 7 novembre à 18h30 • Quartier 1 : mardi 14 novembre à 18h30 • Quartier 4 : mardi 5 décembre à 18h30 • Quartier 3 : mardi 12 décembre à 18h30
---	---	--

**Secteur de la gare de Lagrave : une concertation pour réfléchir ensemble au projet d'aménagement**

La requalification économique du secteur de la ZAC d'aménagement différé (ZAD) de Lagrave est en cours. Celle-ci concerne un secteur de 20 ha. Cette ZAD de 35 hectares est située autour de la halte ferroviaire, près du métro transports actifs (station de métro Lagrave), du centre de convialité, ville, trottoires, accès en libre-service et RER métropolitain...). Un emplacement stratégique pour développer des activités tertiaires, des logements étudiants.

La Métropole et son aménageur public, « La Fab », accompagnent la concertation pour déterminer un projet urbain cohérent aux abords de la gare et lutter contre la spéculation foncière. La municipalité souhaite également impliquer les Ambaréens à ces réflexions.

Calendrier et enjeux de la concertation :  
• un dossier de concertation est en ligne sur le site internet : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>. Il comprend notamment un questionnaire.  
• Mardi 20 novembre : bilan de la phase de concertation (document finalisé par l'opérateur public la philosophie du projet, l'avenir de la concertation).

Conseil de quartier de la gare de la concertation :  
• un dossier de concertation est en ligne sur le site internet : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>. Il comprend notamment un questionnaire.  
• Mardi 20 novembre : bilan de la phase de concertation (document finalisé par l'opérateur public la philosophie du projet, l'avenir de la concertation).

Encart informatif dans plusieurs numéros du magazine municipal Alto de la mairie d'Ambarès & Lagrave



Diffusion des informations et actualité de la concertation lors de conseils de quartier.



Diffusion d'un flyer de la concertation avec les différents rendez-vous participatifs en octobre 2023.

## 2. Pour informer sur le projet soumis à la concertation

### 1. Le dossier de concertation

#### COMPOSITION

- Une notice explicative de 11 pages présentait l'intégralité du projet : son contexte, les enjeux et les objectifs du projet, les caractéristiques du projet, sa mise en œuvre, ainsi

que le déroulement de la concertation et les prochaines étapes du projet.

- Les autres pièces du dossier de concertation :

Pièces à l'ouverture de la concertation :

- Arrêté d'ouverture de la concertation (7 juillet 2023)
- Délibération d'ouverture (27 janvier 2023)
- Plan de situation
- Plan du périmètre du projet
- Étude urbaine sur le secteur de la gare d'Ambarès-et-Lagrave (août 2021)
- Délibération d'instauration de la zone d'aménagement différé (ZAD) (25 novembre 2021)
- Etat physiologique des arbres accessibles (ENVOLIS, 2022)
- Extrait du plan de prévention du risque inondation
- Présentation de l'équipe projet AMO : la FAB

Pièces au cours de la concertation :

- Arrêté complémentaire (29 novembre 2023)
- Arrêté complémentaire relatif à de nouvelles modalités (29 juillet 2023)
- Synthèse du diagnostic de la concertation
- Compte-rendu du 1<sup>er</sup> atelier (11 septembre 2023)
- Compte-rendu de l'atelier (3 juin 2024)

***MODALITÉS DE CONSULTATION :***

Conformément à la délibération du 27 janvier 2023 et l'arrêté du 7 juillet 2023 fixant les modalités de la concertation, le dossier de concertation a été mis à disposition du public lors des différentes rencontres publiques ainsi qu'aux jours et heures d'ouverture au public :

- De la mairie d'Ambarès-Lagrave
- L'accueil du pôle territorial rive-droite de bordeaux métropole

**2 - Le site de la participation de Bordeaux Métropole**

La page Internet dédiée au projet sur le site de la participation de Bordeaux Métropole ([participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr)) reprenait les éléments du dossier physique de concertation sur le projet et la démarche de concertation.

Ont également été versés aux dossiers numériques de la concertation sur le site de Bordeaux Métropole :

- Arrêté complémentaire (29 novembre 2023)
- Arrêté complémentaire relatif à de nouvelles modalités (29 juillet 2023)

- Synthèse du diagnostic de la concertation (17 octobre 2023)
- Compte-rendu du 1<sup>er</sup> atelier (11 septembre 2023)
- Compte-rendu de l'atelier (3 juin 2024)

### **3 - Les documents mis à la disposition du public lors des rencontres**

Pour faciliter la compréhension du projet par les participants aux différentes rencontres organisées pendant la concertation, plusieurs documents et supports d'information étaient mis à leur disposition :

- Le dossier de concertation ;
- Les études complémentaires ;
- Un carnet de visuels remis aux participants des balades urbaines ;
- Un carnet lors de l'atelier du 4 novembre 2024 avec des images de références ;
- Une maquette du projet et des alentours ainsi que des plans et coupes mis à disposition lors des ateliers.

### **3. Pour échanger, contribuer**

#### **1 – Les rencontres avec le public**

NB : Les comptes-rendus des rencontres publiques mentionnées ci-dessous sont présentés en annexes de ce bilan.

<i>RÉSIDENCE de 6 jours octobre 2023</i>	Vivre et déambuler dans le quartier pour mieux comprendre le quotidien de celles et ceux qui l'habitent. Ce temps a permis la réalisation d'une dizaine d'entretiens d'acteurs locaux.
<i>APÉRO RAIL octobre 2023 juin 2024</i>	Réunir les habitant·es du quartier autour d'un évènement festif pour permettre à chacun·e de s'exprimer autour de la maquette du projet. Ce temps a permis de collecter les envies, les points de frictions et les craintes des participant·es.
<i>STANDS octobre 2023</i>	Sortir aux abords du périmètre de la concertation et présenter le projet sur le marché et le perron de l'école élémentaire.
<i>BALADES URBAINES octobre 2023</i>	Découvrir le territoire à travers le regard et témoignages des habitant·es. Ce temps de déambulation a permis de recueillir des avis et des usages des lieux traversés.
<i>ATELIERS décembre 2023 novembre 2024</i>	Traiter des thématiques spécifiques pour soumettre des avis et réagir collectivement aux solutions exposées (espaces publics, plan guide...).
<i>RÉUNION DE CLÔTURE décembre 2024</i>	Présenter les différentes avancées sur les thématiques phares du projet (transport, accessibilité, commerces...). Ce temps a permis d'expliquer les choix opérés tout au long de la concertation et de lever les derniers freins soumis par les habitant·es.

#### **2 - Plateforme numérique**

##### Le site de Bordeaux Métropole

Conformément à la délibération du 27 janvier 2023, le public a pu s'exprimer pendant toute la durée de la concertation sur la page internet du projet sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : [participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr)

Au total, 2 participants, 5 abonnées, 1 commentaire et 2 propositions ont été déposés via la plateforme.

Commentaire : “tout à fait d'accord avec votre analyse”

Propositions :

*“La Zone d’Aménagement Différé (ZAD) permet à Bordeaux Métropole de maîtriser l’urbanisme en concertation avec les citoyens. Ce processus favorise l’implication des habitants dans la conception des projets, garantissant ainsi une réponse adaptée aux besoins locaux.”*

*“En ce qui concerne ce projet de requalification du quartier de la gare de La Grave-d’Ambarès, plusieurs préoccupations se dessinent. Tout d’abord, la taille du périmètre de la concertation, qui est actuellement en débat (49,5 hectares), peut susciter des inquiétudes quant à l’équilibre entre le développement urbain et la préservation de l’environnement. En outre, le délai relativement court pour la réalisation des ateliers de travail et la restitution du plan guide d’ici mai 2024 peut entraîner une pression sur la qualité des décisions prises et limiter l’approfondissement de la réflexion. Un projet d’une telle envergure nécessite un temps adéquat pour la collecte, l’analyse et l’intégration des contributions des parties prenantes. Enfin, bien que les objectifs du projet soient ambitieux, notamment en matière de développement économique et d’efficacité énergétique, leur réalisation complète et durable pourrait rencontrer des défis logistiques, financiers et opérationnels, qui pourraient potentiellement freiner la concrétisation des aspirations initiales. Il est essentiel de s’assurer que les ressources et les engagements nécessaires seront disponibles sur la durée pour garantir le succès du projet.”*

Le questionnaire de collecte :

Un questionnaire en ligne : Quel avenir pour le quartier de la Gare de la Grave d’Ambarès ? a été ouvert du 18 septembre 2023 au 12 décembre 2024. Il a récolté 34 participations

### **3 – Les registres physiques**

Conformément à la délibération du 27 janvier 2023 et l’arrêté du 7 juillet 2023 fixant les modalités de la concertation, des registres papier étaient mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation dans les lieux suivants :

- en mairie d’Ambarès-Lagrange,
- dans les locaux de Bordeaux Métropole à l’accueil du Pôle territorial Rive droite.

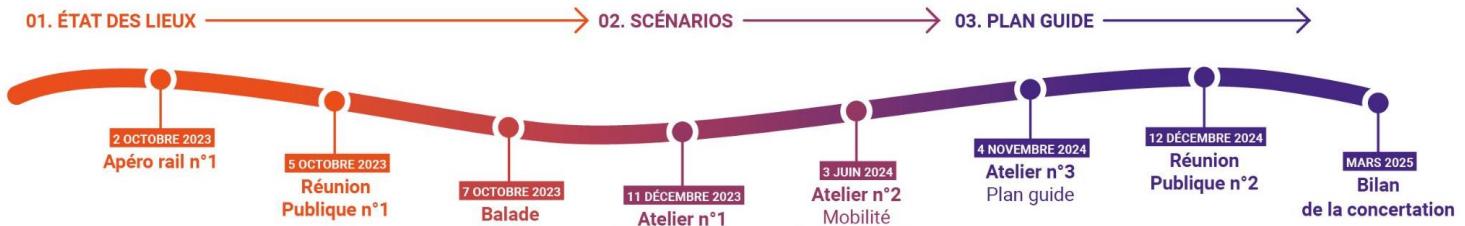
*Aucun retour n’a été fait sur les registres papiers*

### 3 - Synthèse quantitative de la concertation en chiffre



#### ⇒ LA DURÉE :

**15 mois de concertation publique**  
(du 2 octobre 2023 au 6 janvier 2025)



#### ⇒ NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX ÉVÈNEMENTS :

**1 apéro rail**  
d'ouverture avec  
**20 personnes**

**1 balade urbaine**  
avec **2 participants**

**8 entretiens**  
avec des acteurs locaux

**1 atelier avec les résidents  
de l'IRSA et les professionnels**  
avec **18 participants**

**1 atelier « espace public »**  
avec **20 participants**

**1 atelier/apéro rail « Mobilité »**  
avec **35 participants**

**1 atelier « Plan guide »**  
avec **20 participants**

**1 réunion publique de clôture**  
de la concertation réglementaire  
avec **20 participants**

**200 personnes touchées**  
à travers le porte-à-porte et les stands  
sur les marchés et à la sortie de l'école



#### ⇒ NOMBRE D'OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

**2 avis formulés** sur le site internet :  
*participation.bordeaux-metropole.fr*

**36 réponses** au questionnaire

**275 contributions**  
lors des rencontres publiques

**0 contributions déposées**  
sur les registres papier

## 4 - Engagements des collectivités issus des avis et questions exprimées par les participants

Transport et accessibilité 45 % des demandes environ	Les engagements des collectivités <i>La Fabrique de Bordeaux Métropole &amp; la Mairie d'Ambarès-et-Lagrave</i>
Améliorer la sécurité des rues, apaiser le quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>À court terme :</b> une opération coup de poing de la police municipale,</li> <li>→ <b>À moyen terme :</b> (septembre 2025) expérimentation du sens unique rue Rabaneau</li> <li>→ <b>Étude en cours pour à long terme :</b> réduction de la largeur de voirie pour la voiture, création de trottoirs et de pistes cyclables (voir coupes exposition) Implantation de la circulation cycle à travers l'Irsa ( plus confortable et rapide que via la rue de Barbère)</li> </ul>
Installer de commodités vélo : station de gonflage et stationnements sécurisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>À court terme :</b> installation d'arceaux sur le parking de la gare et d'une vélo box</li> <li>→ <b>À moyen terme :</b> installation dans tout le quartier</li> </ul>
Créer un escalier pour accéder au pont de la LGV	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les études vont se prolonger sur cette question pour étudier la faisabilité (voir coupes exposition)</li> </ul>
Créer une passerelle au-dessus de voies ferrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les études vont se prolonger pour étudier la faisabilité d'une passerelle piétonne (voir coupes exposition)</li> <li>→ Franchissement routier non retenu à ce stade, mais une emprise a été réservée pour permettre la réalisation à long terme</li> </ul>
Augmenter la fréquence des trains	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Augmentation des fréquences négociée hors de l'opération d'aménagement dans le cadre du RER Métropolitain</li> </ul>
Discuter du projet avec St-Vincent de Paul	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un rendez-vous va être programmé premier semestre 2025</li> </ul>

<b>Services, équipements publics, commerces &amp; restauration</b> <i>37 % des demandes environ</i>	<b>Les engagements des collectivités</b> <i>Bordeaux Métropole &amp; la Mairie d'Ambarès-et-Lagrange</i>
Ne pas construire en face des habitations existantes	→ <i>Le projet ménage des politesses vis-à-vis de l'existant : limitation des hauteurs, nature des logements, maintien ou création de barrières végétales (voir exposition).</i>
Implanter des infrastructures sportives et éducatives	→ <i>La commune s'engage à construire un gymnase et un Dojo et à faire étudier par Bordeaux Métropole la création d'une esplanade des sports.</i>
Implanter des infrastructures de santé et de services	→ <i>Pas de faisabilité à ce stade, la réflexion continue.</i>
Implanter des espaces de convivialité, des lieux pour se retrouver (café, salon de thé, snack...)	→ <i>Pas de faisabilité à ce stade, la réflexion continue.</i>
Implanter des commerces de proximité : boulangerie, petites épiceries, même si crainte que cela ne marche pas.	→ <i>Engagement à mobiliser du foncier Bordeaux Métropole (AIRE 2, etc..) pour envisager la création de commerces là où du flux est présent.</i>

<b>Espace public &amp; nature</b> 17 % des demandes environ		<b>Les engagements des collectivités</b> <i>La Fabrique de Bordeaux Métropole &amp; la Mairie d'Ambarès-et-Lagrave</i>
Préserver les zones boisées et naturelles		→ <i>oui, les études et négociations foncières vont se prolonger pour ouvrir jusqu'à 6 hectares d'espaces verts dont 3 Ha déjà constitués</i>
Prendre soin de l'existant (marronniers, entretien des cours d'eau...)		→ <i>Les marronniers sont maintenus dans les intentions d'aménagement, notamment avec une alternative de tracé de voie verte en cœur de quartier.</i> → <i>Le cours d'eau du Barbère et ses fossés sont pris en compte dans les intentions d'aménagements. Leur gestion sera réalisée par Bordeaux Métropole selon le niveau de service demandé par la commune.</i>
Créer des parcours piétons (autour du Barbère) et des espaces conviviaux et familiaux		→ <i>Oui le projet prévoit l'implantation d'espaces publics et de parcours dans le mail de l'ancien IRSN (voir panneaux d'exposition).</i>
Penser des espaces publics inclusifs pour les personnes ayant des déficiences visuelles		→ <i>Des choix ont été faits sur l'installation de parcours séparés (cycle et piéton) et un travail est en cours sur les revêtements de sols et les couleurs</i>

<b>Evolution du périmètre</b> 1% des demandes environ	<b>Les engagements des collectivités</b> <i>Bordeaux Métropole &amp; la Mairie d'Ambarès-et-Lagrave</i>
Maintenir l'équilibre entre le développement de l'urbanisation et la préservation de l'environnement	→ <i>l'évolution du périmètre est issue de la concertation.</i>

## **5 - Conclusion et enseignements de la concertation**

La concertation s'est déroulée sur un territoire marqué par une faible densité de population et un manque d'espaces de convivialité qui favorisent les rencontres. Ce contexte était d'autant plus complexe qu'il s'agissait d'un territoire vaste où aucun projet d'urbanisme structurant n'avait encore vu le jour. Ce manque de référence collective, associé à un habitat majoritairement composé de maisons individuelles, tend à accentuer une perception où l'intérêt pour le bien commun peut sembler secondaire.

Par ailleurs, une dimension spécifique de ce projet a été le travail mené avec l'Institut Régional des Sourds et Aveugles (IRSA), ses résidents et ses professionnels. Les actions de concertation déployées ont permis de créer une meilleure porosité entre l'institut et ses voisins, qui se croisaient peu auparavant. Cette collaboration a contribué à renforcer les liens entre des publics qui partageaient le territoire sans réellement interagir.

Pour surmonter ces défis, nous avons déployé divers formats participatifs : porte-à-porte, balades à vélo, animations sur le parking de la gare, stands sur le marché de la commune et à la sortie de l'école, ainsi que des ateliers. Ces actions ont permis de fidéliser une vingtaine de participants réguliers et d'atteindre environ 200 habitants. Cette approche diversifiée a favorisé une meilleure inclusion et une prise en compte des besoins locaux malgré les contraintes inhérentes au territoire.

## **6 - Pour la suite du projet**

Il est envisagé de tenir compte des observations et proposition du public en poursuivant les études sur le périmètre restreint issu des débats et en maintenant un cadre de dialogue tout au long du processus de projet

## **7 - Annexes**

- synthèse soumissions via le questionnaire
- synthèse de la résidence
- synthèse atelier espaces publics
- synthèse atelier mobilités
- synthèse atelier plan guide
- synthèse réunion de clôture de la concertation
- communications municipales des temps de concertation